

Urbanisme : deuxième phase de concertation du PLUi/RLPi !

Dans le cadre de sa compétence aménagement de l'espace communautaire, la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) travaille sur la révision de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et l'élaboration du premier Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) pour le territoire. La concertation préalable avant arrêt des deux projets se poursuit avec deux nouvelles réunions publiques, les 17 et 18 mai prochain.

Le PLUi et le RLPi c'est quoi ?

Le PLUi précise l'ensemble des règles d'urbanisme et la politique de la collectivité en matière d'habitat, de transports et de déplacements. Document de référence destiné à évoluer, il permet d'avoir une vision à long terme pour l'ensemble du territoire et de répartir les droits à construire selon les différentes zones.

Le RLPi est un document de planification de l'affichage publicitaire sur le territoire intercommunal. Son but n'est pas d'interdire la publicité mais de rendre cohérent et harmonieux cet affichage avec le territoire intercommunal et ses caractéristiques.

Concertation et réunions publiques

La CCRV a travaillé sur les grandes orientations de la révision du PLUi et l'élaboration du RLPi. Elles ont été soumises aux Conseils Communautaires des 12 novembre 2021, du 10 décembre 2021 et du 18 mars 2022 afin d'être débattues.

Depuis, la Communauté de Communes a lancé la concertation avec les personnes publiques associées. Des réunions publiques ont déjà eu lieu à destination des commerçants, des professionnels de l'affichage et de l'environnement ainsi que des habitants du territoire en octobre et novembre 2021 pour le RLPi et en février 2022 pour le PLUi et le RLPi.

Deux nouvelles réunions publiques dans le cadre de la 2^e phase de concertation préalable avant arrêt du projet, sont organisées le :

- le mardi 17 mai à 19h à la salle polyvalente, 19 rue Lucien Damy à Villers-Cotterêts
- et le mercredi 18 mai à 19h à la salle Demoustier, place de l'école à Villers-Cotterêts

Un registre de concertation est ouvert. Une version papier est disponible au Pôle Aménagement du Territoire, 35 rue du Général Leclerc à Villers-Cotterêts et une version électronique est également accessible à l'adresse suivante :

www.democratie-active.fr/concertation-plui-rlpi-retzenvalois/

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter l'équipe du pôle Aménagement du Territoire au 03 23 96 99 91.

La Communauté de Communes Retz-en-Valois c'est :

- 54 communes
- 28 980 habitants
- 10 vice-présidents, 10 membres de Bureau, 82 conseillers communautaires
- près de 100 agents impliqués
- une localisation proche des grands pôles que sont Roissy- Charles de Gaulle à 40 minutes, Reims et Paris à 1h, Amiens à 1h25 et Lille à 1h50.



9 rue Marx Dormoy - BP 133
02603 VILLERS-COTTERÊTS CEDEX
Tél. 03 23 96 13 01
www.cc-retz-en-valois.fr

Service Communication

Marlène Rollet, Responsable • m.rollet@retzenvalois.fr • 03 23 96 60 17
Emilie Hanat, Chargée de Communication • e.hanat@retzenvalois.fr • 03 23 96 61 38
Sébastien Carrier, Assistant Communication • s.carrier@retzenvalois.fr • 03 23 96 79 67